

Le Crêt-du-Loclc attendra

MONTAGNES Les conseils généraux des deux villes du Haut ont confié à la commission intercommunale existante le réexamen du rapport à l'appui de l'aménagement de la zone du Crêt. L'état des finances publiques a pesé lourd

Par
Claire-Lise Droz

Renvoyé à la commission intercommunale existante! Le projet d'étude pour l'aménagement de la zone du Crêt-du-Loclc, assorti de demandes de crédit de 173.600 fr. pour Le Locle et 626.400 fr. pour La Chaux-de-Fonds, n'a pas passé la rampe jeudi soir à l'aula des Forges, lors de la séance commune des législatifs des deux villes du Haut. Si l'intérêt du rapport a été généralement reconnu, l'état des finances publiques a pesé lourd.

Les groupes socialiste et popiste étaient pleinement acquis au projet. Les Verts aussi, quoique avec moins d'enthousiasme: «Quand toute la zone sera occupée au nom de la sacro-sainte croissance, où irons-nous bétonner?» lançait Miguel Perez. A droite, on demandait le renvoi du rapport à des jours meilleurs, ou pour en rabaisser les coûts, comme l'indiquait Michel Zurbuchen (lib): «Ce rapport est beau certes, mais disproportionné et prématuré». «Nous le refusons», ajoutait Philippe Laeng (rad). En acceptant, nous serions des inconscients. Nous ne mesurons pas l'ampleur de ce qui suivra».

Florence Perrin-Marti (CC), rappelant que la ville du Locle

ne disposait quasiment plus de terrains industriels, demandait: «Faut-il laisser faire cette urbanisation de manière aléatoire? Si le rapport est reporté, l'occupation de ce territoire se fera de manière plus ou moins sauvage».

«On aura des finances saines, mais on sera mort»

Laurent Kurth (CC) résumait: «On peut faire, ou ne pas faire tout de suite, ou ne pas faire du tout». Dans ce cas, «on ne dépense plus, on assainit les finances en desséchant complètement notre communauté. Nous aurons des finances saines, mais on sera mort!». Alors que «nous avons la confirmation et la date de l'ouverture de la halte du Crêt», un refus signifierait «une réponse de non-développement, au motif que nous voulons assainir les finances!». Le canton vient de confirmer son engagement pour 300.000 fr., mais pour ce projet précis, insistait Laurent Kurth. Il n'interviendra pas pour un projet purement technique. Ne pas faire ce travail aujourd'hui, «c'est tout bloquer ou admettre que la zone se développe de manière anarchique».

Après suspension de séance, les radicaux et libéraux ont annoncé qu'ils restaient sur leurs positions. Pour éviter un aban-



L'aménagement du Crêt-du-Loclc, zone stratégique et symbolique, a suscité de nombreuses interventions et de vigoureux plaidoyers. Deux suspensions de séance, jeudi soir, avant d'en arriver au renvoi du rapport pour réexamen. PHOTO MARCHON

don pur et simple, les conseils communaux ont alors proposé de voter le soir même la constitution d'une commission et de lui confier le réexamen du

rapport. Nouvelle suspension de séance, puis Patrick Perret (UDC) et Pierrette Ummel (lib) ont proposé de confier cette mission à la commission

intercommunale déjà existante. Ce qui a été accepté par les conseils communaux, Laurent Kurth souhaitant néanmoins que les commissaires

soient plus présents. Le renvoi du rapport a été voté par 21 oui sans opposition pour Le Locle et à l'unanimité pour La Chaux-de-Fonds. /CLD

Etat civil: «Un acte fort»

Même si certains élus, la droite chaux-de-fonnière et la gauche locloise notamment, ont émis des doutes sur la réalité des économies dégagées par la création d'un arrondissement d'état civil des Montagnes, avec siège au Locle, la majorité des porte-parole ont reconnu que ce projet représentait une pièce de plus dans la collaboration entre les deux villes.

Pour le POP, «ce regroupement était inéluctable». Il s'agit effectivement d'un «acte fort» a relevé Michel Barben (CC, La Chaux-de-Fonds). Et de préciser qu'aux 41.000 francs d'économies prévues s'ajoutent 32.000 de plus, suite au transfert d'une personne à la police des habitants (PH). Le

guichet qui, à La Chaux-de-Fonds, fournira des renseignements basiques sur l'état civil.

Le Conseil communal a aussi rassuré «son» législatif. «Même si elles seront transférées au Locle, La Chaux-de-Fonds restera propriétaire de ses archives.» En revanche, «il n'est pas certain que les documents établis au Locle pourront être retirés au guichet de la PH». Marcelo Drogue (CC, Le Locle) a précisé «que les membres du personnel transféré conserveront leurs acquis, mais deviendront fonctionnaires loclois». Il a aussi indiqué que «le coût du déménagement s'élèvera à 9800 fr., alors que le réaménagement de l'arrondissement s'élèvera à au moins 10.000 francs». Le rapport a été adopté par 36 voix sans opposition. /jcp

Unesco: oui acquis de haute lutte

«Cette demande de crédit ouvre un coin de ciel bleu dans la tourmente!» De concert, Corine Bolay Mercier et Daniel Musy (PS) se sont livrés à un vibrant plaidoyer pour la candidature des deux villes du Haut au Patrimoine mondial de l'Unesco. «Ce projet donne des motifs de fierté, et là, il reste beaucoup de travail à faire» puisque pour de nombreuses personnes, une belle ville est une ville bourgeoise. Or, ce qui est salué dans cette reconnaissance, c'est l'histoire de l'épopée horlogère et de tous ceux qui l'ont faite, des ouvriers aux grands patrons...

Le rapport et les crédits nécessaires pour le dossier de candidature (160.000 fr. pour

Le Locle, 284.000 fr. pour La Chaux-de-Fonds) ont finalement été acceptés. Mais à droite, «on craint de mettre le doigt dans un engrenage financier qu'on ignore», relevait Philippe Zbinden (rad), tandis que Pierre-André Monnard (lib) demandait une garantie écrite de l'Etat quant à sa future participation financière. «Nous demandons aux conseils communaux de présenter un budget plus réaliste et des soutiens des privés», ajoutait Alain Parel (UDC).

«Oui, le patrimoine de nos deux villes est remarquable. Oui, sa reconnaissance est une chance exceptionnelle pour la région. Oui, il faut oser le dire!» Laurent Kurth (CC) a vigoureusement défendu ce rapport, tant dans sa philosophie que dans ses futu-

res retombées pratiques. Cette inscription comble un déficit de notoriété et les effets s'en font déjà sentir. Après six mois de campagne de communications, la fréquentation de l'Office du tourisme a augmenté de 30% cet été. Quant à des contraintes supplémentaires, il n'y en aura pas puisque cette inscription ne fait que consacrer une pratique de préservation du patrimoine déjà vieille de 20 ans. «Les milieux immobiliers l'ont compris, ils ont dit leur soutien et ont encouragé la démarche». Certains projets sont déjà remaniés, suite à l'annonce de l'inscription à l'Unesco. «Les promoteurs avec lesquels nous sommes en contact nous disent eux-mêmes spontanément qu'ils revoient leurs projets».

Une première estimation fixe les coûts à 60.000 fr. par partenaire (les deux villes, l'Etat, la Confédération) étalés sur trois ans. Cette aide est ponctuelle. Pour la suite, il n'y aura pas de nouveaux coûts puisqu'il s'agira de poursuivre le travail déjà mené depuis 15 ou 20 ans. Concernant les contributions: «Le canton est intéressé manifestement, mais il n'y a pas encore d'engagement ferme. Nous avons bon espoir. Mais nous avons plus que bon espoir dans d'autres pistes de financement». Au vote final, l'UDC s'est abstenue au Locle, et a voté non à La Chaux-de-Fonds. Le rapport a été accepté respectivement par 22 oui sans avis contraire et par 21 oui contre six non. /cld

DUO DU BANC



EN BREF

LA CHAUX-DE-FONDS ■ Apprendre l'espéranto. Dispensé par Mónica Molnár, un cours d'espéranto pour débutants commencera mercredi 19 octobre prochain. L'objectif de ce cours est de permettre aux participants de comprendre et de se faire comprendre dans des situations simples de la vie quotidienne déjà après cinq leçons. Se renseigner et s'inscrire auprès de l'Université populaire neuchâteloise, Serre 62, à La Chaux-de-Fonds, par téléphone au 032 919 29 00 ou e-mail upn@cifom.ch. Consulter aussi le site www.cifom.ch/upn. /réd

■ Visite guidée au MIH. Demain, à l'occasion du dernier jour de l'exposition «L'Heure électrique» au Musée international d'horlogerie, une visite guidée publique est offerte aux visiteurs, à 10 heures, sous la conduite de Jean-Michel Piguet, conservateur adjoint. Un dernier atelier «pile volta», pour les jeunes de 10 à 14 ans, a lieu le même jour à 14 heures. Entrée libre. /réd

■ Contest de skate aux Abattoirs. Le skate-park des Abattoirs de La Chaux-de-Fonds organise samedi 1er octobre pour la quatrième fois son

contest de skate. Ouvert à tous, il se divise en deux catégories, junior et senior (les plus de 16 ans). L'événement est aussi ouvert à la gent féminine. Suivant le nombre de filles inscrites, une catégorie leur sera réservée. Le skate-park ouvrira ses portes à midi, le contest débutera à 14h et sera rythmé par les performances de plusieurs DJ's. Petite restauration et concerts rock de groupes régionaux animeront également la journée. Le début des concerts est prévu à 16h, ils seront annulés en cas de mauvais temps. Inscriptions sur place. /mpe